



**Art. 18 de la loi communale  
modifiée du 13 décembre  
1988**

Art. 18. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'Assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu;

en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le ministre de l'Intérieur.

## CONVOCAATION

Conformément à l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, le Collège des Bourgmestre et échevins invite les conseillers à assister à la prochaine réunion du Conseil communal qui aura lieu

**le mercredi 12.02.2025 à 08:00 heures  
dans la salle polyvalente (dernier étage Maison communale),  
2, rue du Château, L-8385 Koerich**

aux fins de délibérer sur les points faisant l'objet de l'ordre du jour conformément à ce qui suit:

### Séance à huis clos

1. Nomination sur le poste de fonctionnaire de la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif (secrétariat communal)
2. Promotion au groupe de traitement A2 (suivant mécanisme temporaire de changement de groupe de traitement en exécution de l'article 51 du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017)

### Séance publique

3. Approbation CR CC 2024.12.04
4. Projet d'extension du complexe scolaire – avant-projet définitif –
5. Subsidés Associations locales (année de référence 2023)
6. Convention de partenariat pour l'organisation du festival « Beautiful Decay »
7. Convention de partenariat pour l'organisation de la manifestation « Kaercher Nuetskavalkad »
8. Projet de mise en place d'un système de vidéosurveillance - approbation
9. Projet de numérisation des autorisations de bâtir
10. Projet de réalisation de travaux de réfection de revêtement sur plusieurs tronçons de la voirie communale
11. Contrat de bail ACKoerich- Proxymus (construction mât/antenne et emplacement destiné à accueillir des armoires techniques)
12. Projet de lotissement de la parcelle N°238/4410, section A de Koerich (chemin de la Fontaine)
13. Modalités séparation convention Maison des jeunes – approbation de principe
14. Transformation camion atelier/adaptateur pour système d'épandage (Art. 4/627/223210/99011) – adaptation crédits
15. Projet de réaménagement rue de Windhof à Goetzingen (Art 4/624/221313/24038) – adaptation crédits
16. Acte no 14.273/2025 du 27 janvier 2025 (vente ACKoerich-Isaakidis-Oikonomopoulou)-
17. Acte no 14.272/2025 du 27 janvier 2025 (vente ACKoerich-Glesener-Thillges)
18. Acte no 14.271/2025 du 27 janvier 2025 (vente ACKoerich-Moes-Schaaf)
19. Acte no 14.270/2025 du 27 janvier 2025 (vente ACKoerich-Majerus)
20. Acte no 14.269/2025 du 27 janvier 2025 (vente ACKoerich-Mullen)
21. Rapports et informations

Koerich, le 06.02.2025

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins

Le Bourgmestre,  
Daniel WIRTH

Le Secrétaire communal,  
Patrick LECOQ